



Bureau 11S53 – 116 cours Lafayette
69489 LYON Cedex 03
Affaire suivie par M. FENOUIL
Tél. : +33 (0)4 28 89 01 28
E-mail : david.fenouil@sncf.fr

Dossier de Qualification Fournitures et Acheminement de Gaz Naturel DOCUMENTS A FOURNIR en complément du questionnaire d'évaluation et des pièces associées

L'analyse du dossier commence à réception de la totalité des éléments

DOCUMENTS GENERAUX

- ✓ Une copie de l'autorisation de fourniture de gaz naturel prévue à l'[article L.443-1](#), du code de l'énergie.
- ✓ Une lettre établissant que le Candidat remplit les conditions fixées par le code de l'Energie relatif aux obligations de service public assigné aux fournisseurs de gaz dans le secteur du gaz.
- ✓ Un spécimen d'imprimé de facture ;
- ✓ Un extrait du registre du commerce et des sociétés (datant de moins de 3 mois) ou l'équivalent pour les entreprises non françaises ;
- ✓ Une attestation d'assurance complétée et signée par l'assureur et l'assuré,
- ✓ Fourniture à la demande de la SNCF de la copie du contrat d'assurance responsabilité civile de l'entreprise, comprenant notamment les conditions générales, particulières et spéciales et reprenant les montants des garanties ;
- ✓ La lettre d'engagements complétée et signée ;
- ✓ L'imprimé intitulé « déclaration du candidat » (DC2 2016) ⁽¹⁾ ;

DOCUMENTS PARTICULIERS AUX ENTREPRISES FRANCAISES

- ✓ Les comptes de résultats des trois dernières années (Feuillets 2052 et 2053) ;
- ✓ Un relevé d'identité bancaire original pour les entreprises françaises ;

DOCUMENTS PARTICULIERS AUX ENTREPRISES ETRANGERES

- ✓ L'imprimé « Eléments comptables et financiers » ou les états certifiés par un expert comptable du pays où se situe le siège social de l'entreprise, reprenant les renseignements des feuillets 2052 et 2053 ;
- ✓ Si votre entreprise, établie dans un état de l'Union européenne, n'est pas assujettie à la TVA, nous devons vous adresser une nouvelle facture de contribution forfaitaire à la procédure de qualification, sur laquelle apparaîtra la TVA passible en France, au taux normal de 20 % (Ces dispositions sont conformes à l'article 259 B du Code Général des Impôts).

⁽¹⁾http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/DC2-2016.doc